

Procédure d'accès à l'information CPE La Grande Ourse



Le CPE La Grande Ourse est soumis à la Loi sur la protection des renseignements personnels en tant qu'organisme privé. Les informations détenues par la corporation sont majoritairement de nature personnelle et sont donc traitées de façon confidentielle.

Toute personne voulant avoir accès à un document à caractère confidentiel détenu par le CPE, sous réserve des exceptions prévu par la Loi, doit obligatoirement en faire la demande, au moyen du formulaire prévu à cet effet à la direction générale, qui est la personne mandaté, responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Seule la directrice générale peut déléguer une autre personne pour répondre à une demande.

Formulaire :

Le formulaire, qui doit être obligatoirement rempli pour toute demande d'accès à des renseignements personnels détenu au CPE La Grande Ourse, est remis, sur demande, par un membre de la direction du centre. La demande du formulaire peut être faite en personne ou par courriel. Le formulaire dûment rempli devra être remis par les mêmes moyens (en personne ou courriel).

En personne : 2100 rue Darwin, Sainte-Julie

2600 rue Principale, Sainte-Julie

Courriel : mepelletier@cpelagrandeourse.com

Délai

La personne responsable de l'accès à l'information dispose d'un délai de 20 jours calendrier pour assurer le suivi de la demande. Ce délai peut être augmenter jusqu'à 30 jours si une situation particulière survient, le requérant devra toutefois être informer, par écrit, du report de la date possible à l'intérieur des 20 premiers jours. À défaut d'avoir fait suivi dans les délais ci-haut mentionné, la demande d'accès à l'information sera considérée comme ayant été refusée.

Frais

L'accès au document consulté sur place est gratuit. La consultation sur place doit être pendant les heures d'ouverture et peut se faire sur rendez-vous seulement. Pour obtenir copie d'un document, des frais n'excédant pas le coût de reproduction sont exigés à la personne demandant l'accès. Ces frais sont fixés à 0,20\$ la copie, le tout ne pouvant excéder 20.00\$. Une augmentation pourrait avoir lieu selon l'augmentation des coûts de reproduction.

Formulaire de demande d'accès à des renseignements



Information sur la personne requérante :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone (jour) : (_____) _____

La demande consiste à une consultation de document(s) sur place :

La demande consiste à obtenir copie du ou des documents :

Description du ou des documents demandé (s) :

Signature de la personne requérante : _____

Date de signature : _____

Réservé à la direction :

Nom de la personne à qui a été remis le formulaire : _____

Date de réception : _____

Signature : _____